anxoa
90-B
6152
v.1
c.3

RESTAURATIONS

DES

MONUMENTS ANTIQUES

PAR LES ARCHITECTES PENSIONNAIRES

DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

DEPUIS 1788 JUSQU'A NOS JOURS

PUBLIÉES

AVEC LES MÉMOIRES EXPLICATIFS DES AUTEURS

SOUS LES AUSPICES

DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

COLONNE TRAJANE

PAR PERCIER

PARIS

TYPOGRAPHIE ET LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1877

Tous droits réservés

RESTAURATIONS

DES

MONUMENTS ANTIQUES

RESTAURATIONS

DES

MONUMENTS ANTIQUES

PAR LES ARCHITECTES PENSIONNAIRES

DE L'ACADÉMIE DE FRANCE A ROME

DEPUIS 1788 JUSQU'A NOS JOURS

PUBLIÉES

AVEC LES MÉMOIRES EXPLICATIFS DES AUTEURS

SOUS LES AUSPICES

DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

COLONNE TRAJANE

PAR PERCIER

PARIS

TYPOGRAPHIE ET LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1877

Tous droits réservés

INTRODUCTION

Ce n'est point un frontispice que cette introduction, bien qu'elle soit en tête d'une publication monumentale : ce n'est qu'un essai où l'on trouvera des recherches sur l'origine d'une magnifique collection, origine jusqu'ici cachée ; c'est l'historique des tentatives faites pendant près d'un siècle et demi pour introduire dans l'enseignement de l'architecture tout un ordre de travaux où le sentiment et la critique, comme on l'a dit avec justesse, se prêtent un mutuel appui ; c'est, enfin, en raccourci, le tableau des efforts incessants d'une élite d'artistes pour nous montrer intact le goût et l'esprit de l'antiquité dans le premier des arts.

L'idée première de cette collection remonte à Colbert (1). Ce grand ministre, qui songeait à tout, avait imposé aux peintres, aux sculpteurs et aux architectes de l'Académie de France de faire l'envoi, — ce qui se fait encore aujourd'hui, — des copies des plus beaux tableaux antiques et des plus beaux édifices de Rome. Plus tard, jalouse de grossir ses portefeuilles, l'Académie d'architecture chargea ses lauréats de lever et dessiner les ruines qu'ils avaient sous les yeux et de les restaurer. Plus tard encore, on vit l'Institut, pour lui donner un nouvel aiguillon, pousser l'École dans cette voie. Il y a là, on ne saurait le méconnaître, un ensemble de faits intéressants restés dans l'ombre et même tout un chapitre de l'histoire de l'art. En le faisant connaître nous pensons rendre service aux artistes et satisfaire la curiosité érudite : elle trouvera ici rassemblées des pièces inédites, neuves, originales, empruntées aux archives nationales, aux procès-verbaux des académies d'architecture et des beaux-arts, et à la correspondance du contrôleur des bâtiments avec les directeurs de l'Académie de France à Rome. Ceci rendra peut-être notre marche un peu plus lente ; mais au plaisir de nous sentir alerte, nous avons préféré la satisfaction de nous savoir exact, qualité qui sera sans doute appréciée des lecteurs auxquels cet ouvrage d'un ordre si particulier s'adresse.

Les obligations que Colbert imposait ont-elles été longtemps remplies ? La proposition présentée par un homme de talent et d'initiative, par Marie-Joseph Peyre, dans une des séances de l'Académie d'architecture, le 23 février 1778 (2), nous prouve le contraire. M Peyre, dit le procès-verbal, lut un mémoire où il signalait : « l'utilité dont les élèves de l'École de Rome pourraient être à l'Académie en levant avec exactitude les monuments antiques » Peyre avait compris la nécessité de donner aux études des pensionnaires architectes plus d'assiette, plus de solidité ; cette idée très-juste fut favorablement accueillie, et l'Académie décida :

« Qu'en considération des vues utiles que ce mémoire présentait, il en serait fait une copie collationnée et certifiée pour être transmise par M. Gabriel à M. le Directeur général. »

Ce directeur général des bâtiments du roi de France, jardins, manufactures et académies, n'était autre que le comte Charles-Claude Labillardie d'Angiviller, membre de l'Académie des sciences et maréchal de camp. C'était un homme d'esprit (3), protecteur zélé des gens de lettres et des artistes ; l'Académie pouvait donc s'entendre facilement avec lui.

Ainsi provoqué, M. d'Angiviller répondit à M. Gabriel (entre le 9 et le 16 mars 1778) (4) que la proposition de M. Peyre, tendant à faire prescrire aux architectes pensionnaires du roi à Rome, d'étudier avec plus de soin qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors les monuments de cette capitale, lui paraissait offrir les avantages que ce dernier en augurait, ainsi que l'Académie ;

(1) « Sa Majesté veut que les architectes fassent les élévations de tous les beaux édifices tant de Rome que des environs, le tout suivant les ordres du recteur de ladite Académie. » Art. xi des Statuts de l'Académie de France.

(2) Académie d'Architecture, Reg. x, p. 135.

(3) C'était aussi un grand admirateur de Buffon : on sait que c'est le comte d'Angiviller qui a fait ériger la statue en marbre de ce beau génie à l'entrée du cabinet d'histoire naturelle, avec cette inscription : *Majestati naturæ par ingenium.*

(4) Académie d'Architecture, Reg. x, p. 138.

que néanmoins son mémoire avait besoin de quelques développements ultérieurs, *pour fixer* d'une manière plus positive en quoi consisterait le travail des pensionnaires qui lèveraient le monument; que du reste il était très-disposé à imposer cette tâche aux élèves, et qu'il écrirait à M. Vien quand on lui aurait envoyé l'exposé qu'il réclamait.

C'est sous la forme d'un règlement proposé par l'Académie d'architecture, en date du 30 avril 1778 (1), que nous retrouvons les développements réclamés par le comte d'Angiviller. « Ce règlement, y est-il dit, doit servir à diriger les occupations des élèves dans l'espace de temps depuis le jugement des grands prix jusqu'à leur retour d'Italie. » Nous citerons d'abord l'article 3, celui qui touche aux *restaurations :*

> « Les élèves de l'Académie, pensionnaires à Rome, seront chargés de lever et dessiner pendant leur séjour en Italie les monuments antiques ou modernes avec différents détails dont l'objet, si le monument est entier, sera l'exactitude et la précision. Si le monument ne présente plus que des masses dépouillées des marbres et des ornements, et que l'élève ait à les rappeler et à les *restituer,* son travail sera conduit par la pénétration et le jugement, et, dans ce cas, ce qui se trouverait encore entier, même de moins important, sera dessiné avec exactitude, pour donner à connaître, autant qu'il sera possible, par les fragments, la vraisemblance des décorations, l'ornement rappelé et restitué. »

On le voit, il ne s'agit plus ici simplement, comme le voulait probablement Colbert, de donner l'état actuel d'un édifice, mais bien d'employer « la pénétration et le jugement » à tirer cet édifice de ses décombres, à l'asseoir sur ses fondements et à l'orner comme il était orné dès le premier jour, en un mot à le restaurer (2). Mais ce n'est pas tout. D'après le nouveau règlement, un pensionnaire voulait-il restaurer un monument de grande importance, il pouvait s'adjoindre deux autres pensionnaires comme collaborateurs; mais il fallait en prévenir le directeur de l'Académie de France, qui était tenu d'avertir le directeur général des bâtiments, sans le consentement duquel l'association ne pouvait avoir lieu. C'était bien une autre affaire pour le choix d'un monument! En premier lieu, l'architecte pensionnaire devait prévenir son directeur de ce choix; secondement, il devait instruire l'Académie d'architecture de ses projets, par l'intermédiaire du secrétaire perpétuel; troisièmement, celle-ci rendait compte à M. le directeur général de la lettre du pensionnaire; quatrièmement, enfin, l'Académie statuait sur la lettre qui lui avait été adressée et réglait le format des dessins.

N'oublions point non plus l'article 5, qui montre que les architectes pensionnaires étaient serrés de près :

> « Les architectes pensionnaires seront tenus de satisfaire au travail imposé ci-dessus dans les deux premières années de leur séjour à Rome, et il sera rendu compte chaque année par le directeur de l'Académie de France à M. le directeur général et ordonnateur des bâtiments, de l'avancement du travail de *restauration,* afin qu'en cas de négligence de leur part, il y soit pourvu par les voies que le directeur général jugera les plus propres pour les y obliger. »

Ce règlement nous montre quelques différences avec ce qui se fait aujourd'hui; on sait que ce n'est que pour les élèves architectes de quatrième année que l'envoi d'une restauration devient obligatoire. Cette prescription a paru meilleure; quatre ans passés à Rome mûrissent le talent.

Voilà bien des prescriptions et des précautions : qui ne croirait, d'après cela, que l'idée de Peyre, idée sage, théorique et pratique à la fois, idée si favorablement accueillie, fit un chemin rapide? On se tromperait : un document très-authentique, mais inédit, nous montre l'Académie d'architecture hésitant, tâtonnant, défaisant son propre ouvrage, puis revenant aux principes qui l'avaient d'abord inspirée. Ce document est un rapport demandé par l'Académie pour l'amélioration des études des architectes pensionnaires à Rome, et signé (6 août 1787) (3) par trois artistes estimables : de Wailly, Boullée et Pâris. On voit dans ce rapport que, par un règlement établi sept ans auparavant (1780), — la pièce originale nous manque, — chaque pensionnaire était obligé annuellement de composer le projet de quelque grand édifice public, projet envoyé au directeur des bâtiments, qui l'adressait ensuite à l'Académie. Or bien souvent ces projets étaient loin de répondre à l'attente de l'illustre compagnie.

> « C'était plutôt, dit le rapport, des compositions gigantesques d'une exécution impossible, que des productions d'architectes qui, mettant le dernier sceau à leur instruction, sont prêts à revenir dans leur patrie réclamer la confiance de leurs concitoyens. En vain l'Académie a cherché à leur tracer une marche plus conforme à nos usages; ses conseils, jusqu'à présent, ont eu peu de succès. »

Et, trouvant le mal trop sérieux pour que les conseils de l'Académie soient efficaces, les commissaires proposent de trancher dans le vif. S'il est vrai, ajoutent-ils, que la composition est la partie la plus haute, la plus difficile de l'architecture, il est également vrai qu'il faut se borner à engager les élèves à suivre cette voie, mais non les y forcer; que d'ailleurs il n'est

(1) Académie d'Architecture, Reg. x, p. 144.

(2) « On entend par là le travail que l'artiste entreprend, et qui consiste à retrouver d'après les restes et les débris du monument son ancien ensemble et le complément de ses mesures, de ses proportions et de ses détails ; on sait qu'il suffit très-souvent de quelque fragment de colonne, d'entablement, de chapiteau d'une architecture grecque pour retrouver l'ensemble d'une ordonnance de temple. » (Quatremère de Quincy, *Dictionnaire d'arch.*, au mot *Restauration.*)

(3) Archives nationales, O¹, 1928.

que trop bien établi que la composition exigeant impérieusement tout le temps dont ils disposent, il ne leur en reste plus pour perfectionner leur talent par un examen réfléchi des monuments de Rome, examen qui a formé tous les grands architectes. Puis, faisant un retour vers le passé, et chose assez étrange, sans la moindre allusion aux précédentes tentatives de l'Académie, les commissaires sont d'avis que le plus puissant moyen pour rendre vraiment fructueux le séjour des jeunes architectes dans la ville éternelle, serait de leur imposer l'étude de quelque édifice ou de toute autre construction; ce serait aussi de nommer une commission qui désignerait, en l'accompagnant d'une instruction appropriée, le monument que chaque élève devrait lever et dessiner, et qui fixerait l'échelle de ses dessins. Et, allant plus loin, ils espèrent que ses études auraient pour résultat de :

> « Former dans la bibliothèque de l'Académie un recueil où tout ce qu'il y aurait d'intéressant en architecture à Rome ou dans toute l'Italie se trouverait réuni. Beaux plans, constructions savantes, décorations caractérisées, temples, palais, édifices publics et particuliers, fontaines, aqueducs, égouts, voies antiques, etc., etc., seraient, avec le temps, examinés, levés et dessinés. Ce dépôt unique pourrait être consulté par tout le monde, et ce travail qui aurait commencé par être utile à ceux à qui on le devrait, le deviendrait encore à toutes les personnes qui professent l'architecture. »

Une bibliothèque!... un recueil qui doit y prendre place!... c'est l'annonce de ce qui se fera plus tard.

Le 25 août suivant, le comte d'Angiviller déclarait qu'il adhérait pleinement aux vues exprimées dans le rapport du 6 août, et il invitait l'Académie d'architecture à les adopter pour point de départ d'un nouveau règlement sur les études des élèves de Rome (1). Le 10 décembre 1787, l'Académie se réunissait pour entendre la lecture de ce projet d'amélioration.

Hâtons-nous de le dire, nous trouvons ici, pour la première fois, la consécration franche et entière de cette grande et noble façon d'aborder l'architecture classique, méthode souveraine que nous appelons du nom de *Restauration*. En premier lieu, abrogation du règlement de 1780, qui forçait les élèves à se consumer en stériles efforts. En second lieu, obligation de lever et dessiner un édifice conformément aux instructions de l'Académie, toujours mesurées sur le talent et l'intelligence du lauréat.

La lettre par laquelle le comte d'Angiviller (31 décembre 1787) annonce qu'il approuve le projet communiqué le 10 décembre à l'Académie est une lettre impérative, marquée au coin de l'esprit administratif de l'époque (2). Par exemple, la marche qu'il a résolu d'adopter diffère de celle proposée, en ce sens que ce sera lui qui fera parvenir au pensionnaire, par le directeur de l'Ecole de Rome, les instructions de l'Académie d'architecture et l'ordre de les suivre. De même aussi ce sera lui qui remettra à l'Academie le travail du pensionnaire et qui transmettra à ce dernier les observations et les jugements portés sur ce travail; et comme pour mieux rappeler qu'il est dans son rôle de maître absolu, il s'empresse d'ajouter que :

> « Les pensionnaires du Roy, tant architectes que peintres, ne doivent regarder la grâce qu'ils ont obtenue que comme une pure grâce, et non un *droit acquis par le suffrage de l'Académie qui a couronné leurs ouvrages.* »

Quoi qu'il en soit, nous le voyons, l'Académie marche à grands pas dans la voie où naguère elle chancelait ou reculait. L'étude des monuments de Rome par ses lauréats est pour elle à présent l'étude fondamentale; aussi, voulant connaître le champ de leurs investigations, l'explorer, le sonder, chargeait-elle, le 21 février 1790, quatre de ses membres (3), Boullée, Trouard, Raymond et Pâris, de lui dresser la liste des monuments qu'elle serait à même de faire lever et dessiner, son but étant de réunir ces dessins peu à peu et de les déposer dans sa bibliothèque. Nous allons essayer, par une citation prise dans le rapport (15 mars 1790) qu'elle avait demandé, de faire saisir jusqu'à quel point sa sollicitude était éveillée : on eût dit qu'elle pressentait déjà la haute importance et l'avenir de la splendide collection dont elle s'appliquait à créer le noyau :

> « Les ruines des monuments antiques qu'on voit à Rome, disent les commissaires, et dans les environs étant les sources où l'architecture moderne a puisé ses règles et ses préceptes, l'Académie a pensé qu'il était extrêmement intéressant pour l'art de conserver une tradition exacte de ces restes précieux qui, livrés à une destruction plus ou moins prompte, seront bientôt méconnaissables et finiront par ne laisser de trace de leur existence que dans des gravures souvent infidèles et toujours insuffisantes. Dirigée par ces motifs, l'Académie a obtenu de M. le comte d'Angiviller de faire lever ces monuments par les architectes pensionnaires à Rome. Chacun de ceux qui en sont chargés reçoit une instruction dont le but est de porter l'attention sur les objets qui pourraient échapper, et de rappeler sans cesse à l'exactitude. Par ce moyen, ces études ne peuvent manquer d'être utiles à ces artistes eux mêmes, et on a tout lieu de croire que, formée ainsi par des hommes capables, cette collection sera la plus précieuse qui existe en ce genre. »

Et c'est ainsi que nous savons qu'en 1790 la liste des monuments qui pouvaient être levés et dessinés par des pensionnaires

(1) Archives nationales, O¹ 1928. A
(2) Archives nationales *ibid.*
(3) Archives nationales, O¹ 1928. B

ne dépassait point, — en ajoutant aux monuments de Rome ceux de Cori, de Préneste, de Nocera, de Capoue, — le chiffre de quarante. A cette date on était encore loin de songer à la Grèce et au reste de l'Italie.

Nous sommes arrivés à la dernière et à la plus large application, avant la Révolution française, de l'idée de Colbert, l'idée d'un grand ministre reprise et développée par Joseph Peyre. Il était réservé à notre siècle de continuer avec éclat les tentatives que nous venons de signaler, et de rendre définitif ce qui, pendant longtemps, n'avait été que de pénibles essais; il lui appartenait d'attirer sur les études des architectes pensionnaires de notre école de Rome, non-seulement l'attention de tous les gens instruits, de tous les hommes de goût, mais d'en faire un objet d'émulation pour l'Europe artiste tout entière.

Un scrupule nous saisit; sommes-nous bien en mesure d'apprécier pleinement la valeur des restaurations antérieures à l'année 1800? Or, en supposant qu'elles aient été toutes exécutées (1), et le doute est permis sur ce point, on ne pourrait pas taxer d'infériorité les restaurations, aujourd'hui disparues, de Desseine, Houard, Combes, Bernard, Hubert, Tardieu, Bonnard, Faivre, Delagardette, si l'on doit en juger d'après deux restaurations du même temps et toutes deux excellentes, celle du théâtre de Marcellus à Rome, par Thomas Vaudoyer (1783), et la restauration de la colonne Trajane, par Percier (1788), toutes deux sauvées du naufrage.

Il faut attribuer à la tourmente révolutionnaire la disparition de ces restaurations, disparition dont la cause maintenant nous est connue. Dans le trouble où le monde des arts fut jeté en 1793, par la suppression des Académies de peinture, de sculpture et de celle d'architecture, les architectes et les peintres, à la vue des salles du Louvre devenues désertes, s'empressèrent de reprendre leurs dessins et leurs tableaux et de sauvegarder des œuvres auxquelles ils devaient tenir. C'était leur droit, et ils n'oublièrent pas de l'exercer. Du reste, le deuil académique ne fut pas de longue durée; deux ans plus tard, le 5 fructidor an III (22 août 1795), la Convention, mais sous une autre forme et sous un autre nom, reconstituait dans un cadre plus étroit ce qu'elle avait détruit. Le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), le Directoire, marchant sur les traces de la Convention, organisait l'Institut; et le Consulat, le 3 pluviôse an XI (3 janvier 1803), conférait à chaque élève ayant obtenu un des quatre grands prix décernés par l'Institut, le droit d'aller à Rome.

Nous touchons à un règlement d'une grande importance, puisqu'il est, en un sens, le dénoûment de cette longue suite de péripéties et d'essais. Ce statut, dont l'original nous manque, mais qui remonte suivant toutes les probabilités au commencement de 1803, et dont nous avons trouvé la trace dans un rapport lu à la classe des beaux-arts, le 30 septembre 1809, rapport sur les envois de Rome par Léon Dufourny, établit dans son article 9 que :

> « Les architectes pensionnaires de l'École de Rome sont obligés, pendant le cours de chacune des trois premières années, de faire chacun quatre études d'après les plus beaux monuments antiques; »

et dans l'article 10, celui qui nous intéresse plus particulièrement, il est dit :

> « Qu'on exigera des architectes pensionnés les dessins géométraux d'un monument antique à leur choix, levé et dessiné d'après nature et dans l'état exact où il se trouve; qu'ils doivent y joindre les dessins arrêtés de la restauration de ces monuments, telle qu'ils l'auraient conçue; en outre, un précis historique de leur antiquité, et de plus les détails des parties les plus intéressantes au quart de l'exécution. Ces dessins étant destinés à former une collection des antiquités romaines, le format doit être le même, et il est fixé à la proportion de 1 mètre sur 66 centimètres. »

Ces prescriptions sont précises, mais l'horizon s'est agrandi; l'architecte pensionnaire est libre à cette heure de choisir son monument; l'histoire et l'archéologie viendront éclairer des recherches dont il exposera les résultats dans un mémoire. L'obligation absolue de reproduire ce monument tel qu'il est, ce qui demande une grande exactitude, et celle de le reproduire tel qu'il a été, ce qui demande de la science et de l'imagination, lui paraîtront bien plus légères, affranchi des instructions si détaillées (2) que l'Académie d'architecture avait l'usage d'envoyer de Paris à Rome. Laissé à lui-même, le pensionnaire, qui depuis longtemps vit au milieu des ruines les plus célèbres du monde, et pour qui ces vieux débris sont autant de vieux amis, saura bien, pour nous les montrer transformés et restaurés, déployer toute la vigueur de son esprit et les ressources de son talent.

Depuis 1801 jusqu'à présent, les architectes pensionnaires n'ont cessé de se rendre dignes de la sollicitude éclairée de l'Académie des beaux-arts. Leur zèle s'accroît à mesure que le siècle avance, et ce zèle qui ne s'est presque jamais ralenti n'a plus de limite de nos jours. Borné d'abord à explorer Rome et quelques vieilles cités italiennes, le génie de l'investigation, excité et secondé chez les jeunes artistes par l'iniative de l'Académie des Beaux-Arts, les a poussés, en vertu d'un nouveau règlement, à Athènes, à Sunium, à Phigalie dans les îles, et jusque sur la terre d'Asie. Aussi quelle riche moisson! Sept cents dessins, groupés

(1) Nous avons parcouru la partie inédite de la correspondance du comte d'Angiviller et du directeur de l'Académie de France sans rencontrer rien de décisif sur l'exécution des restaurations, projets en l'air, demandes d'autorisation, excuses de certains retards, à l'exception de la restauration de Vaudoyer, et de celle de Bernard (le temple et le théâtre de la villa Adrienne, au 25 août 1785), voilà tout ce que l'on trouve.

(2) Voir *les instructions données par l'Académie royale d'architecture à l'architecte pensionnaire du Roy qui a remporté le prix de l'année 1789 et qui est chargé de faire pour elle l'étude du Panthéon.* — Archives nationales, O¹ 1942.

dans soixante-cinq monographies; sept cents dessins qui sont aujourd'hui la plus grande richesse de la Bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, attestent le haut goût d'une jeunesse d'élite et sa brillante activité.

Il faut en convenir, c'est une belle trame offerte à l'érudition pour y broder des conjectures que ces vingt-trois temples, que ces basiliques, que ces théâtres et amphithéâtres; que ces palais tous restaurés et tous rendus à leur magnificence première. Quels précieux éléments pour la critique! Quels matériaux pour l'histoire de l'art! Quelle quantité de faits jusque-là mis en doute et démontrés, exemple la polychromie! Quelle masse de documents nouveaux et d'une sûreté parfaite! Serait-ce une erreur de croire que rien jusqu'ici de comparable en ce genre n'a été offert aux amis de l'art et de l'antiquité?

Et maintenant nous arrivons à une dernière question, grave, pratique, celle de notre publication. On a vu que cette question n'était pas nouvelle; déjà agitée, il y a bien longtemps, elle est restée dans le provisoire et le chimérique. Heureuse et fière des dessins envoyés par ses lauréats, l'ambition de l'Académie d'architecture n'allait pas au-delà de la possession d'une collection bien complète, et conservée en portefeuille; mais en 1815 les choses prirent une autre face : un rapport sur les belles restaurations d'Achille Leclerc et d'Huyot, lu le 14 octobre à cette Académie, — alors enchâssée dans la quatrième classe de l'Institut, — la fit sortir de son extrême réserve. Ce rapport, signé par Heurtier, Perier, et Léon Dufourny, rapporteur, indique bien quel était l'état des esprits.

Après avoir fait remarquer que la classe « jouit aujourd'hui des fruits de sa sollicitude, que les éloges et même les criti-
« ques qu'elle distribue annuellement ont beaucoup contribué à établir entre de jeunes rivaux une heureuse émulation, feu sacré
« qu'elle doit entretenir et même accroître par tous les moyens en son pouvoir, les commissaires déclarent qu'un des plus efficaces
« sera la publicité donnée par la gravure aux études des architectes pensionnaires. Or cette publicité n'existe pas aujourd'hui, la
« collection restant enfouie dans les archives de l'École, ignorée du public, ignorée des élèves eux-mêmes, la dimension des des-
« sins ne permettant pas de les leur communiquer. Il faut donc se hâter de profiter du zèle des auteurs de ces restaurations qui,
« tous encore dans la vigueur de l'âge et du talent, s'empresseront de coopérer au succès d'un ouvrage auquel est attachée leur
« réputation, soit en réduisant et rectifiant eux-mêmes leurs dessins, soit en les gravant sur le cuivre. Les commissaires insis-
« tent ensuite sur la nécessité de se mettre à l'œuvre sans retard, sous peine de se priver des effets de l'émulation qu'une pareille
« perspective ne manquera pas d'exciter parmi les élèves; nul doute, disent-ils encore, que le gouvernement n'accorde volon-
« tiers des fonds annuels pour un ouvrage aussi glorieux pour l'école française qu'utile à son instruction, et, d'après ces consi-
« dérations, ils proposent de décider que S. E. le ministre de l'Intérieur sera instamment prié de :

> « Donner à la classe les moyens de faire graver la *Suite des monuments antiques restaurés par les architectes pensionnaires de Rome,* leur publication devant être regardée comme la récompense la plus honorable à décerner aux élèves qui ont terminé leur carrière académique, et comme l'encouragement le plus vif pour ceux qui la parcourent encore. »

Le rapport fut approuvé séance tenante, il y a de cela soixante ans!

Nous avons vu plus haut qu'en 1793 les architectes pensionnaires reprirent au Louvre, dépeuplé de ses Académies, tous les dessins qu'ils avaient envoyés; mais nous n'avons pas dit que plusieurs des anciens pensionnaires rendirent ces mêmes dessins à la quatrième classe de l'Institut. On sait fort peu, ou fort mal, ce qu'il advint alors, l'histoire complète de l'art dans les premières années du siècle étant encore à faire. Le plus probable, c'est qu'à l'époque où l'on installa l'Institut, vers 1806, dans les bâtiments du collége Mazarin, les portefeuilles qui contenaient les restaurations furent déposés à la bibliothèque de ce corps savant. Or c'est au fond de cette même bibliothèque que, pendant cinquante ans et plus, après quelques jours d'exposition et de publicité, on a enfoui (c'est le mot de Léon Dufourny) successivement et dans l'ombre tous les éléments d'une collection rendue inaccessible pour le public.

Nous ne dirons point ici comment les restaurations ont été transportées de la Bibliothèque de l'Institut dans celle de l'École des Beaux-Arts. On peut le voir dans les procès-verbaux et pièces liminaires. Nous dirons seulement que leur publication a été décidée en 1872 à la suite d'une visite de M. le Ministre de l'Instruction publique à la Bibliothèque de cette école.

Le 17 juin, et conformément à un mémoire (voir les pièces à l'appui) que le Directeur de l'École des beaux-arts lui avait adressé, afin de bien asseoir les bases de la publication projetée, le ministre prenait un arrêté par lequel il établissait : premièrement, que les restaurations de monuments antiques par les pensionnaires de l'Académie de France seraient publiées; secondement, qu'une somme de 20,000 francs, obtenue grâce à l'intervention de M. Beulé, alors député (1), imputable sur le chapitre 42 des souscriptions aux ouvrages d'art, serait affectée chaque année à cette publication; troisièmement, il nommait une commission composée de quatre membres de l'Académie des Beaux-Arts, de l'un de nos professeurs d'architecture

(1) Ce serait manquer à un devoir que de ne pas signaler ici la large part de M. Beulé dans cette publication, qui, sans lui, n'aurait pas eu lieu : car c'est aux explications qu'il a données à la Commission du budget avec une logique pressante que l'on doit cette belle allocation de 20,000 francs par an. Il se plaisait à répéter que son rêve était de voir paraître ces restaurations, qu'il appréciait hautement. Le rêve est devenu une réalité

de l'École, tous anciens pensionnaires, et du bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, et confiait à cette commission le soin de diriger cette grande et délicate entreprise (1).

Depuis le 29 juillet 1872, la commission s'est réunie nombre de fois dans la bibliothèque de l'École; elle a déterminé les termes du traité qui devait intervenir entre l'administration et une puissante maison de librairie; elle a déterminé de même aussi quelle serait la qualité du papier, le format, l'ordre de la publication, le nombre des planches et leur exécution : n'admettant la lithochromie que pour le détail et réservant la gravure pour les ensembles. Mais ce dont la commission s'est surtout préoccupée, dans le cours de ses délibérations, c'est de la pensée fondamentale de cette publication, c'est du but qui lui est assigné et par la nature des choses et par le vœu de l'autorité; et quel serait-il ce but, si ce n'est de montrer les travaux des architectes pensionnaires de l'Académie de France dans toute leur simplicité et intégrité (2); de faire un livre qui soit l'histoire des progrès, des travaux et des découvertes de toute une jeune et vaillante cohorte d'artistes français à l'étranger depuis un siècle?

Grâce à des reproductions fidèles, on saura désormais que jamais rien de plus exact, de plus habile et de plus brillant n'a été donné sur les monuments de la Grèce et de Rome, et que jamais le crayon et le burin n'auront fait autant pour la glorification de l'architecture des anciens.

Ernest VINET.

(1) L'article 4 porte : Sont nommés membres de cette Commission : MM. Baltard, Duc, André, Guillaume, Charles Blanc. M. Vinet, bibliothécaire de l'École des Beaux Arts, nommé plus tard secrétaire de la Commission (séance du 29 juillet 1872), est adjoint à la Commission pour revoir les mémoires qui accompagnent chaque restauration. Il aura voix consultative. — Dans le cours des trois années qui se sont écoulées pendant les travaux préparatoires, la Commission a perdu deux de ses membres : M. Baltard, remplacé par M. Beulé, et M. Beulé, remplacé par M. Charles Garnier. Ajoutons que, le 5 octobre 1873, la Commission s'adjoignait M. Ancelet, architecte du gouvernement, pour diriger d'une façon toute spéciale l'exécution des planches.

(2) Bien que chargé expressément par l'arrêté ministériel en date du 2 mai 1872 et par une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux arts, datée du 17 juin 1872 (voir les pièces justificatives), de la revision et de l'annotation des mémoires qui accompagnent chaque restauration, le secrétaire, conformément à l'opinion de la Commission et par un sentiment facile à comprendre, a laissé à ces travaux leur caractère personnel et documentaire.

ANNEXES

PIÈCES RELATIVES A L'ORGANISATION DE LA PUBLICATION.

I.

Mémoire adressé par le Directeur de l'École des Beaux-Arts à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, pour la publication des projets de restauration des monuments antiques, exécutés par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

École nationale et spéciale des Beaux-Arts Mars 18[illegible]

Travail obligatoire des pensionnaires architectes de [illegible] la propriété de l'État

Parmi les travaux demandés par le règlement aux pensionnaires de l'Académie de France à Rome, il en est dont l'État s'est, par une juste prévoyance, réservé la propriété. Ce sont, d'une part, les copies exécutées par les pensionnaires peintres et sculpteurs, d'après les chefs-d'œuvre de l'art existant en Italie, et, d'autre part, les projets de restauration des monuments antiques de l'Italie et de la Grèce, envoyés par les pensionnaires architectes.

Ces études obligatoires ont toujours été accomplies par les élèves de l'École de Rome, comme une dette d'honneur. Elles sont encore telles qu'on doit les attendre d'artistes de talent, également inspirés de l'amour de l'art et du sentiment de leurs devoirs envers le pays. Aussi offrent-elles par elles-mêmes un grand intérêt et constituent-elles pour l'État une véritable richesse.

On sait que jusqu'à ces dernières années, les copies des peintres et des sculpteurs étaient réparties au fur et à mesure de leur envoi dans les musées des départements. Sans doute, il y avait avantage à répandre dans le pays des ouvrages propres à faire connaître les trésors que l'Italie possède et à donner, un peu partout, le moyen d'en goûter les beautés. Mais il faut néanmoins reconnaître que si l'on eût, dès l'origine, pris le parti de conserver ces reproductions à Paris, elles constitueraient aujourd'hui une collection précieuse qui serait l'utile complément des Musées nationaux.

Nombre des restaurations.

Heureusement, les travaux de nos jeunes architectes sur les monuments antiques n'ont point été dispersés. Ils forment un recueil qui, partant de 1788, s'étend sans autres lacunes que celles causées par les événements jusqu'en 1871, et offre un total de soixante et une œuvres, contenant 691 dessins originaux. Cette collection, dont 45 volumes sont reliés, et qui en donnerait 52, est conservée à la bibliothèque de l'École des Beaux-Arts, où on peut la consulter.

Ce que [illegible] les restaurations. Intérêt [illegible] présentent

Depuis la renaissance, les progrès de l'histoire de l'art et la connaissance approfondie des antiquités n'ont cessé de développer ce genre d'études, qui consiste à tirer du rapprochement de documents de toute nature, soit qu'ils existent sur le sol, soit que des fouilles heureuses les mettent au jour, soit enfin qu'ils se trouvent dans les écrivains, la restitution des monuments antiques. Au dernier siècle, les artistes et les savants s'y appliquèrent, et l'Académie d'architecture, voulant donner aux pensionnaires de l'École de Rome une occasion de perfectionner leur talent et d'accroître leur instruction, demanda à chacun d'eux de faire un essai de restauration. Non-seulement, en leur imposant un travail dans lequel le sentiment et la critique de l'art se prêtent un mutuel appui, on voulait donner à leurs études l'essor le plus élevé et le couronnement le plus profitable, mais encore on veillait aux intérêts de la science; car, lors même que de telles restitutions ne viendraient pas toutes accroître le nombre des modèles originaux que peut nous offrir l'architecture des anciens, elles auraient toujours l'avantage d'étendre les connaissances relatives à cet art, d'en éclairer le goût par un plus grand nombre de points de parallèle, de faciliter l'intelligence des textes, de fournir à l'histoire de l'art des faits authentiques, et à la critique, des matériaux qui, autrement, resteraient perdus.

Il n'est pas inutile de rappeler en quoi consistent ces projets de restauration. Chacun d'eux se compose d'abord de dessins figu-

rant l'état actuel des ruines, montrant ce que le sol a gardé du plan de l'édifice et ce que les fouilles pratiquées par l'auteur ont souvent ajouté aux connaissances acquises avant lui. En regard des états actuels, l'artiste présente, en plan et en élévation, la restitution du monument, telle qu'elle résulte pour lui des indications existant sur place et des textes des écrivains anciens; il y ajoute le résultat de ses propres conjectures. Parfois, aux dessins d'ensemble, il joint une étude développée des éléments principaux de l'ordonnance et de la décoration. Le tout se trouve expliqué et justifié dans un mémoire qui n'est pas la partie la moins importante de l'œuvre : car, indépendamment de l'intérêt qu'offre la partie historique qu'il doit contenir, il permet de suivre tout le travail de l'architecte, de bien comprendre les faits, d'apprécier les motifs d'après lesquels il s'est déterminé, et, en dernière analyse, de juger les résultats qu'il pense avoir obtenus.

Les restaurations, on le comprend, ne comportent point toutes un même développement. Selon l'importance du sujet, les dessins sont plus ou moins nombreux. Mais, ce qui est commun à tous ces travaux, c'est la conscience, l'amour désintéressé des beautés classiques et la perfection de l'exécution.

Les vues élevées dont l'Académie royale d'architecture et, après elle, l'Académie des Beaux-Arts de l'Institut s'étaient inspirées en rendant ces études obligatoires se sont complétement réalisées. Un grand nombre des restaurations des architectes pensionnaires de l'Académie de France à Rome font maintenant autorité dans la science, et peuvent être considérées comme des œuvres excellentes au point de vue de l'exécution. De leur rapprochement naît un vif intérêt. Il tient au nombre des édifices restitués et à leur variété. Il dépend aussi de ce fait, qu'à différents intervalles de temps, les mêmes édifices ont été étudiés de nouveau et qu'ils ont été une seconde fois l'objet d'une information approfondie et complète. Et ce ne sont point là des répliques vaines. Non-seulement, de la sorte, la science a pu s'enrichir de nouvelles découvertes, et la connaissance des édifices devenir plus parfaite; mais le champ des investigations s'est élargi, les traits essentiels de l'architecture antique ont été observés de plus près, le caractère des formes a été saisi avec plus de pénétration, rendu avec plus d'exactitude et de finesse.

Grâce à ces enquêtes répétées, rien n'a échappé de celles des beautés des monuments antiques que les progrès des temps nous permettent de comprendre. Les différences de style qui les distinguent ont été rendues plus sensibles, et la critique de l'art, dans ce qu'elle a de plus délicat, s'est trouvée fondée sur des témoignages de plus en plus nombreux et d'une fidélité de plus en plus parfaite.

Influence des restaurations [illegible] de l'art contemporain.

Les restaurations des pensionnaires de l'Académie de France à Rome qui ont servi de type aux travaux que dirige la Commission des Monuments historiques ont encore, pour nous, d'autres avantages dans leur suite : c'est qu'elles offrent une histoire tant des hautes études architectoniques faites par l'élite des architectes français sur les monuments antiques que de l'influence exercée par ces études sur notre architecture nationale. Envisagées dans les diverses phases de leur développement, on les voit d'abord prendre pour objet l'aspect extérieur, les plans et les ordonnances des édifices anciens, puis rechercher et fixer pour la première fois leur caractère esthétique et historique; enfin, embrasser leur décoration et pénétrer tous les détails de la polychromie.

Qui ne comprend, en constatant les transformations qu'a subies depuis quatre-vingts ans l'architecture dans notre pays, la part qui, dans ses évolutions progressives, revient aux restaurations? Et comment s'en étonner quand on voit les noms de leurs auteurs : Percier, Huyot, Gilbert, Duban, Henri Labrouste, Duc, Paccard? Tous ces brillants artistes ont marqué ces études dans lesquelles l'imagination s'unit si puissamment à la science, de leur personnalité. C'est en touchant, non sans honneur, aux chefs-d'œuvre de l'antiquité, et en nous les présentant dignement, qu'ils ont été reconnus comme des maîtres.

Notoriété des restaurations, intérêt qu'il y a de les publier.

Les restaurations des pensionnaires ont toujours été fort remarquées; suivies avec une vive attention par les artistes de tous pays venus en Italie pour perfectionner leur talent, elles jouissent à l'étranger d'une notoriété considérable. Les expositions universelles de 1855 et 1867 ont grandement mis en relief les qualités qui les distinguent, et les plus hautes récompenses ont été décernées à leurs auteurs par les jurys internationaux. Elles font honneur au pays. Cependant, tandis que les portefeuilles de la Commission des Monuments historiques font l'objet d'une magnifique publication, les restaurations sont restées dans l'ombre d'une bibliothèque, de sorte que les travaux sur l'architecture du moyen âge sont en ce moment infiniment mieux connus que ceux qui ont eu pour objet des monuments de l'antiquité.

Un trésor aussi précieux ne peut rester enfoui. Les dessins qui le composent, disposés comme ils le sont, devront à un certain moment périr ou cesser d'être communiqués. A différentes époques on a songé à les publier. Une restauration, celle des Thermes de Caracalla, a vu le jour, l'auteur, Abel Blouet, ayant obtenu l'autorisation de la faire paraître à ses frais. Mais jamais la question d'une publication intégrale n'a été sérieusement étudiée. Dans la visite qu'il a bien voulu faire à l'école des Beaux Arts, M. le Ministre de l'instruction publique s'est fait montrer la collection des restaurations. Il a été frappé de leur beauté et il a ordonné que l'on recherchât de quelle manière il conviendrait de la publier.

S[illegible] par M. [illegible] Ministre.

M. le Ministre a promis qu'une souscription de l'État viendrait faciliter l'opération, mais il veut que les planches reproduisent avec toute la perfection possible et sans exception les dessins originaux. Il veut que l'ouvrage tout entier soit digne de l'art sur lequel il doit jeter tant de lumière, et digne de la France, à laquelle il doit rendre un légitime honneur.

Mais la direction d'une publication dans laquelle des intérêts d'un tel ordre se trouvent engagés, ne peut être laissée à l'éditeur,

si éclairé et si honorable qu'il soit. Il importe d'abord de fixer avec lui l'ensemble des conditions de l'entreprise par un contrat; il faut ensuite déterminer les conditions les plus favorables à chaque restauration. Il est enfin nécessaire de veiller à l'exécution de ce qui aura été convenu. Des hommes spéciaux peuvent seuls décider avec autorité dans des matières d'un ordre aussi particulier.

On est ainsi conduit à penser qu'il y aurait lieu d'instituer une commission à laquelle serait confié le soin de suivre la publication des restaurations. Cette commission serait composée d'architectes, anciens pensionnaires de l'Académie de France à Rome, ayant eux-mêmes fait des restaurations, auteurs de publications s'il est possible, sachant les conditions du travail et ses traditions, attachant un profitable amour-propre à la publication, connaissant parfaitement les monuments, et, par là, sensibles dans les dessins originaux à certaines qualités, à certaines finesses qui pourraient échapper à des personnes d'une érudition moins topique, qualités et finesses qu'il importe essentiellement de fixer dans le grand travail que l'on entreprend.

Institution d'une commission. Personnes dont elle devra être composée.

Les attributions de cette commission seraient :

Travail de la Commission.

1° De déterminer le format de la publication ;

2° D'arrêter le traité à intervenir entre l'administration et l'éditeur ;

3° D'étudier et de décider à propos de chaque restauration le nombre et l'importance des planches à donner;

4° De surveiller l'exécution, d'accepter les planches, de donner les bons à tirer.

Elle serait en principe composée de quatre membres choisis parmi les architectes les plus capables de représenter les études des pensionnaires pendant les différentes phases qu'elles ont parcourues : ces artistes pris tant parmi ceux qui ont le plus contribué à mettre en relief le véritable caractère de l'architecture antique en Italie, que parmi ceux qui ont le plus plus profité de l'exploration de la Grèce, ouverte aux pensionnaires seulement depuis 1843.

Ces quatre membres s'adjoindraient pour chaque restauration un nouveau collègue qui deviendrait l'intermédiaire de la commission pour tout ce qui tiendrait à la surveillance et à l'exécution de cette partie de la publication. Ce cinquième membre serait de droit, toutes les fois que cela serait possible, l'auteur de la restauration. Un archéologue, ayant voix consultative, serait attaché à la commission pour revoir les mémoires et les annoter. Le savant bibliothécaire de l'École semble désigné pour cet important service.

La commission qui précède aurait l'avantage d'assurer l'unité de direction nécessaire à la publication des restaurations, et d'offrir en même temps toutes les garanties désirables pour que la diversité de caractère inhérente à chaque œuvre soit scrupuleusement conservée.

Aujourd'hui des projets de devis ont été présentés. On a fait, pour les planches, des essais de diverses natures; tout cela est à titre de simple renseignement. Le moment est venu de passer à l'exécution.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de recommander le présent mémoire à qui de droit, en demandant que, si les conclusions qui précèdent sont jugées favorablement, il soit pris un arrêté portant :

Arrêté à intervenir.

1° Que les restaurations des monuments antiques exécutées par les pensionnaires architectes de l'Académie de France à Rome seront publiées;

2° Que l'État souscrira à cette publication pour une somme déterminée;

3° Qu'une commission sera instituée pour diriger la publication.

La liste de membres de la commission terminerait l'arrêté.

Eugène Guillaume,
Directeur de l'École des Beaux-Arts.

II.

Lettre adressée à M. Lenoir, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, par M. Ernest Vinet, bibliothecaire de l'École.

29 avril 18[illegible]

Monsieur et très-honorable collègue.

La tâche qu'avec votre concours j'ai résolu d'entreprendre, je veux dire d'augmenter journellement en livres et en gravures le contingent de notre bibliothèque, me commande d'appeler votre attention sur une acquisition d'une telle importance, qu'à son défaut, cette bibliothèque serait-elle décuplée par des achats, des legs et les libéralités de l'État, ne répondrait point encore à sa véritable destination. Vous devinez que je veux parler des dessins exécutés par les pensionnaires architectes de quatrième année à l'école de Rome.

Translation des restaurations des architectes pensionnaires de l'École de Rome, de la bibliothèque de l'Institut dans celle des Beaux Arts.

Ces dessins, qui reproduisent avec la plus scrupuleuse exactitude une série des monuments antiques de l'Italie et de la Grèce dans leur état actuel, sont accompagnés d'autres dessins qui montrent les mêmes monuments restaurés, et le détail des parties les plus intéressantes

au quart de l'exécution. Un précis historique sur l'antiquité de chaque édifice et sur sa construction complète ce travail. Tous ces dessins sont tracés sur papier grand-aigle et de dimensions semblables pour qu'on puisse les réunir et former des in folio. Aujourd'hui, cette collection comprend cinq cent quarante dessins ou quarante-deux atlas dont les plus anciens remontent à 1786. — Trois savants architectes, MM. Vaudoyer, Achille Leclerc et H. Lebas, se sont occupés successivement de conserver cette collection et de la coordonner.

Ce n'est point près de vous, Monsieur, et des artistes éminents auxquels je m'adresse par votre intermédiaire, qu'il est nécessaire d'insister sur l'énorme avantage d'avoir sous la main une collection incomparable. La lumière qui jaillit de ces belles études architecturales nous éclaire tellement sur les procédés et méthodes des Romains et des Grecs, que l'on regrette plus vivement encore de voir que ceux auxquels elles seraient les plus utiles ne peuvent à l'heure qu'il est les consulter. Reléguée au fond de la bibliothèque de l'Institut, cette magnifique collection n'y sert à rien, pas même à ceux qui ont contribué à la former. A peine une ou deux fois par an un curieux parvient à être admis dans cette pièce écartée, et il faut qu'il soit muni d'une autorisation du secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Un pareil état de choses ne peut pas durer, surtout lorsque notre bibliothèque est prête à recevoir ces quarante-deux atlas. Aux Beaux Arts, cette collection rendra les plus grands services. Placée en première ligne, elle deviendra l'objet des soins du bibliothécaire, intéressé à conserver de son mieux les plus beaux fleurons de sa bibliothèque. Sortie de son obscurité, elle deviendra souverainement utile aux travailleurs sans dommage pour elle. La publicité qui lui sera donnée ne sera qu'une publicité restreinte et soumise à des conditions que l'administration de l'École doit régler.

Veuillez remarquer que rien ne peut entraver la translation de ces dessins. D'après le § II de l'article 19 du règlement des pensionnaires de l'Académie de France, les travaux et restaurations des architectes de quatrième année appartiennent à l'État. Or, le gouvernement se montre assez favorable à la bibliothèque de l'école pour croire qu'il ne se refusera point à l'enrichir. De son côté, l'Académie des Beaux Arts sera la première, à la demande de l'école, à presser le gouvernement de statuer à cet égard.

C'est sur l'utilité et la convenance de cette demande que j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien appeler l'attention de l'administration de l'école des Beaux-Arts.

Veuillez, Monsieur et cher collègue, recevoir l'assurance de ma considération très-distinguée et de mes sentiments.

Ernest VINET

III.

Arrête de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

En date du 17 juin 1872.

Le Ministre de l'instruction publique, etc., attendu qu'il y a lieu de faire pour les monuments de l'antiquité ce qui a été fait pour les travaux de l'architecture du moyen âge, publiés par les soins de la commission des monuments historiques, arrête :

Article premier.

Les projets de restauration des monuments antiques de la Grèce et de l'Italie exécutés par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome seront publiés.

Article 2.

Une somme de 20,000 francs, imputable sur le chapitre 42 (souscription aux ouvrages d'art), sera affectée chaque année à cette publication.

Article 3.

Une commission sera chargée de déterminer le format de la publication, d'arrêter le traité à intervenir entre l'administration et l'éditeur, de décider, à propos de chaque restauration, le nombre et l'importance des planches à donner, de surveiller l'exécution et de donner le bon à tirer.

ARTICLE 4.

Sont nommés membres de cette commission :

MM. BALTARD,
DUC,
ANDRÉ,
GUILLAUME,
Charles BLANC.

M. E. VINET, bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts, est adjoint à la commission pour revoir les mémoires qui accompagnent chaque restauration. Il aura voix consultative.

ARTICLE 5.

Le directeur des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de l'instruction publique,

Signé : JULES SIMON.

IV.

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à M. Ernest Vinet, bibliothécaire de l'École.

17 juin 1872

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je vous ai désigné pour être adjoint à la commission instituée en vue de la publication des projets de restauration des monuments antiques de l'Italie et de la Grèce, exécutés par les pensionnaires de l'Académie de France à Rome.

Les mémoires qui accompagneront chaque restauration doivent être dignes des travaux qu'ils expliqueront. Il importe donc que la révision et l'annotation en soient confiées à un archéologue dont les profondes connaissances offrent toutes garanties.

J'ai pensé, Monsieur, que, mieux que tout autre, vous étiez à même de diriger cette partie importante de la publication, et je n'ai pas hésité à faire appel en cette circonstance à un concours dont j'étais assuré d'avance.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,

Signé : JULES SIMON.

LA

COLONNE TRAJANE

(ROME)

RESTAURATION

EXÉCUTÉE EN 1788

PAR

PERCIER

GRAND PRIX D'ARCHITECTURE, EN 1786

MEMBRE DE L'INSTITUT.

MÉMOIRE HISTORIQUE

RÉDIGÉ EN 1839

PAR THOMAS VAUDOYER

SUR LE PROJET DE RESTAURATION

DE LA COLONNE TRAJANE

EXÉCUTÉ EN 1788

PAR

FEU CHARLES PERCIER

[illegible]

[illegible]

[illegible] septembre 1838

La colonne Trajane est située dans le premier des quatorze quartiers de Rome moderne, nommé RIO MONTI, quartier des Montagnes, entre les monts Capitolin et Quirinal. Situation de la colonne Trajane

Elle est l'un des plus riches et le mieux conservé, après dix-sept siècles, des monuments de Rome ancienne.

La plupart des empereurs érigèrent dans divers quartiers de Rome des places publiques pour contribuer à la commodité, à la salubrité, en ajoutant à la splendeur de la ville.

Ces places s'appelaient forum, marché, lieu public. On y traitait des affaires de la République, de celles du commerce, etc., etc. Il y avait des temples et des basiliques où se faisaient des sacrifices, où se rendait la justice. Forum de Rome

Leurs portiques étaient ornés des monuments triomphaux et des statues des hommes célèbres, etc., etc.

Outre le forum romain, César, Auguste, Nerva, avaient aussi érigé des forum, qui prirent le nom de ces empereurs.

Trajan, arrivé à l'Empire en l'an 98, songea à imiter ses prédécesseurs. Il choisit l'espace montueux, situé entre le Capitolin et le Quirinal, pour y établir le forum connu sous son nom. Forum de Trajan par Apollodore

Ce forum fut exécuté par l'architecte Apollodore, de Damas, pendant que Trajan, loin de Rome, faisait la guerre aux Parthes et aux Daces, aujourd'hui Valachie et Arménie.

Cet architecte, ayant conçu un plan large et magnifique pour ce forum, se trouva très-gêné par le peu d'étendue dont il pouvait disposer, entre deux collines, sur le point de la ville qui lui avait été désigné.

Cet homme de génie, voulant agrandir son espace et lui procurer une périmétrie régulière, ne craignit pas de faire saper et enlever une montagne de 134 pieds de haut. Montagne enlevée

C'est sur cette superficie, bien nivelée, qu'il établit le forum dont il était chargé.

Motifs [illegible]

C'est à l'occasion des victoires de Trajan, et notamment de celle remportée par cet empereur, l'an 101, sur Décébale, roi des Daces, que le Sénat et le peuple romain décidèrent un monument triomphal en l'honneur de Trajan, sur ce forum.

Pensée d'Apollodore.

Apollodore, consulté, et chargé de ce monument par le Sénat, ne voulut pas tomber dans la routine ordinaire des arcs de triomphe. Il imagina un monument élevé, d'un genre neuf, dont on n'avait pas encore vu d'exemple, et dont cet habile architecte peut être regardé comme le premier inventeur (1).

Apollodore élève la colonne Trajane.

Apollodore éleva donc la colonne Trajane, représentant les victoires du héros, les armures et les trophées conquis sur les vaincus; il érigea ce monument de sa propre gloire, qui fait depuis dix-sept siècles l'admiration du monde entier, qui a pu être imité, mais qui n'a jamais été surpassé.

Question d'époques.

Le forum de Trajan précéda-t-il ou suivit-il l'exécution de la colonne Trajane? On se fait souvent cette question.

Forum et colonne exécutés ensemble dans l'espace de six ans

Dédicace de la colonne

Il est probable que la colonne, devenant partie intégrante du forum, et le forum lui-même, furent conçus et simultanément exécutés par le même architecte Apollodore, dans l'espace de six années de temps, de l'an 98, année en laquelle Trajan fut proclamé empereur, jusqu'à l'an 104, la sixième année de son empire, époque à laquelle la colonne devait être terminée, puisque, suivant l'inscription, le Sénat et le peuple romain dédièrent cette colonne triomphale à Trajan (2) l'an 6 de son empire. (Ère vulgaire 104.)

Nardini fait observer, par les termes mêmes de l'inscription, que la colonne ne fut pas l'ouvrage de Trajan, mais qu'elle fut érigée en son honneur par le sénat (3).

Rapidité et perfection de l'exécution.

On sait quels secours les Romains tiraient de leurs esclaves pour les grands travaux de la République; autrement on aurait peine à comprendre comment un si riche monument (vu la pesanteur de ses matériaux, leur éloignement, leur apport à pied d'œuvre, les machines propres à leur érection, la justesse de son appareil, la perfection des superbes sculptures dont il est complétement revêtu) eût pu s'exécuter et s'achever en si peu de temps.

L'inscription qui fixe l'époque et qui fait la dédicace de la colonne se voit encore telle qu'elle a été gravée dans l'origine, au-dessus de la porte pratiquée dans la face sud de son piédestal. Elle est, avec ses abréviations et les lacunes accidentelles survenues depuis son origine, ainsi qu'il suit :

Inscription antique.

SENATVS · POPVLVSQVE · ROMANVS
IMP · CAESARI · DIVI · NERVAE · F · NERVAE
TRAIANO · AVG · GERM · DACICO · PONTIF ·
MAXIMO · TRIB · POT · XVII · IMP · VI · COS · VI · PP.
AD · DECLARANDVM · QVANTAE · ALTITVDINIS ·
MONS · ET · LOCVS · TAN (4). . . . . IBVS. SIT · EGESTVS.

(1) *Dictionnaire d'Architecture,* Quatrem. de Quincy, au mot *Trajane*

(2) IMP. VI. Voyez la copie et la traduction de l'inscription ci après, page 7.

(3) *Nardini,* chap. IX (liv. V). « l'Inscrizione che si legge, la dichiara (la colonna) opera non di Trajano, ma del senato. »

(4) Avis des auteurs sur la lacune :

Bellori.	TAN*TIS* · *RVDER*IBVS
Donati.	TAN*TIS* *EX* · *COLL*IBVS
Dion.	TAN*TIS* *OPER*IBVS.

INSCRIPTION SANS ABRÉVIATIONS :

« Senatus populusque Romanus Imperatori, Cæsari, Divi Nervæ filio, Nervæ Trajano, Augusto, Germanico, « Dacico, Pontifici Maximo, Tribunicia potestate XVII, Imperatori VI, Consuli VI, patri patriæ ; ad declarandum « quantæ altitudinis, mons, et locus, tan*tis rude*ribus, sit egestus. »

Inscription latine.

TRADUCTION EN FRANÇAIS :

« Le Sénat et le peuple Romain à l'Empereur César Nerva, fils du divin Nerva, Trajan, Auguste, Germanique, « Dacique, très-grand Pontife ; revêtu de la puissance tribunicienne pour la XVIIe fois, Imperator pour la VIe, « Consul pour la VIe, Père de la Patrie.

« (Sous-entendu, cette colonne fut élevée) pour constater (DECLARANDVM) que sa hauteur est égale à « celle de la montagne qui, sur ce lieu, fut enlevée par d'aussi pénibles travaux. »

Inscription traduite en français.

Cette expression (DECLARANDVM) de l'inscription veut dire que la hauteur de la colonne (de 134 pieds) est égale à celle de la montagne abattue et enlevée pour niveler le sol.

Hauteur de la partie coupée de la montagne.

En effet (1), le sommet de la colonne Trajane se trouve au niveau du sol supérieur de ce qui est resté du mont Quirinal après le retranchement opéré sur cette montagne pour le nivellement du forum Trajan.

Les bases de ces divers monuments se comblèrent par les siéges, les guerres, les incendies et l'amas de vieilles démolitions. Elles restèrent ainsi enfouies pendant plusieurs siècles, lorsqu'en 1540, le pape Paul III fit pratiquer autour du piédestal de la colonne un fossé de 50 pieds en carré sur 18 pieds de profondeur (2).

Fouille au pied de la colonne.

Par cette fouille, la colonne, qui jusque-là avait été enterrée jusqu'à sa base, se trouva entièrement et convenablement isolée, depuis le sol antique jusqu'à son sommet.

Au moyen de cet heureux isolement, on retrouva, sur les quatre faces du piédestal, des ornements en bas-relief d'une très-belle sculpture ; plus, sur la face au sud, la porte de l'escalier en vis, avec l'inscription de la dédicace citée ci-dessus, gravée sur la table en marbre soutenue au-dessus de cette porte par deux génies de la Victoire.

Travaux ordonnés par Sixte V

Quarante-huit ans après la fouille ordonnée en 1540 par Paul III, c'est-à-dire en 1588, le pape Sixte V ordonna à son architecte Fontana :

Premièrement, de revêtir en maçonnerie les quatre côtés de ce fossé, dont les terres s'éboulaient de tous côtés (3) ;

Secondement, de réparer les dégradations dont le piédestal et la colonne pouvaient avoir besoin ;

Troisièmement, de placer au sommet de cette colonne la statue de l'apôtre saint Pierre, à la place de celle de Trajan, qui n'y était plus depuis longtemps (4).

(1) *Nibbi*, Rome, 1826, tome Ier, p. 209.

(2) *Dupeirac*, édition de de Rossi, Rome, 1653. — Planche 33.

(3) Voy. Filippo Rossi, *Descrizione di Roma antica*, 1739, vol. Ier, p. 371. — Idem, J. Vasi, *Vedute di Roma*, 1786, vol. Ier, planche 38.

(4) On ne sait pas précisément à quelle époque la statue de Trajan fut enlevée du haut de la colonne consacrée à cet empereur, mais *Ciacconius*, Espagnol (le plus ancien auteur après Jules Romain et Mutianus qui ont donné (comme lui et avant lui) les dessins de la colonne Trajane), dit, dans son ouvrage, qu'après la chute de la statue de Trajan, soit par le temps, soit par les ravages des Barbares, les pieds en bronze de cette statue brisée se voyaient encore au sommet de la colonne, et que les fouilles faites dans le même temps, dans les ruines qui encombraient le piédestal de cette colonne, firent retrouver la tête en bronze de la statue de Trajan, qui fut recueillie par le cardinal della Valle.

Voici comment s'en explique F · A · CIACCONIUS : *Pedes autem fastigio columnæ adhærentes adhuc visuntur.*

Voyez l'ouvrage latin, très intéressant, de cet auteur, p. 3, intitulé : *Historia utriusque belli Dacici a Trajano Cæsare gesti ex simulachris quæ in columna ejusdem Romæ visuntur collecta.*

Auctore F · ALPHONSO · CIACCONO · HISPANO

Un volume in-f°, orné de planches. *Romæ, ex typographia Jacobi Mascardi*, 1616.

Déblaiement et découverte du Forum romain.

Dans les années 1812 et 1813, c'est-à-dire deux cent soixante-douze ans après la première fouille ordonnée au pied de la colonne Trajane, en 1540, on entreprit et on acheva le déblaiement presque complet du forum de Trajan par de nombreuses démolitions de constructions modernes élevées sur ses ruines, et par les travaux immenses ordonnés à cette époque par M. le comte de Tournon, préfet du département du Tibre pour le gouvernement français.

Restauration du Forum.

M. Valadier, architecte romain et de la chambre apostolique, dirigea ces travaux.

M. Morey, architecte et pensionnaire de l'Académie de France à Rome, releva, en 1835, les restes de tous les riches édifices qui composaient le forum de Trajan, et en a fait une restauration intéressante et complète.

Les dessins originaux de cet important travail sont déposés à l'Institut (1).

Changement de l'acrotère.

L'acrotère qui portait la statue de Trajan était un cylindre régulier jusqu'à sa corniche et se terminait par une demi-sphère de forme convexe, donnée par celle concave de la petite voûte pratiquée dans le seul tambour de marbre qui termine le sommet intérieur de l'escalier de forme hémisphérique, recouverte à l'extérieur d'un ornement en écailles, qu'on retrouve dans les médailles du temps, et qui a été fidèlement reproduite sur la colonne d'Austerlitz, à Paris.

On regrette que Fontana ait dénaturé ce couronnement en y substituant le mauvais piédouche sur lequel il a hissé la statue moderne.

Statue de saint Pierre.

Cette statue de saint Pierre, isolée, de 11 pieds de haut, est du sculpteur Thomas Porta, pour le modèle, et de Bastiano Torrigiano, pour la fonte (2).

Dépense et inauguration par le pape Sixte V.

La dépense de ces travaux est portée à la somme de 14,528 écus romains, évalués, monnaie de France, 75,000 francs.

Sixte V, pour faire connaître à la postérité l'auteur et l'époque de cette inauguration, fit placer l'inscription suivante (3) :

SIXTVS · V · PONT · MAX ·
ANNO · IV · D · PETRO · APOSTOLO ·
M · D · L · XXX · VIII ·

Description de la colonne.

La colonne Trajane se compose d'un piédestal, d'une colonne de caractère dorique, avec base et chapiteau, d'un acrotère ou piédestal supérieur, le tout en marbre blanc, et enfin, d'une statue qui termine le couronnement.

Le piédestal est orné sur ses quatre faces de bas-reliefs représentant des armures de différents peuples vaincus.

La corniche de ce piédestal est accompagnée, aux angles, de quatre aigles tenant des guirlandes dans leurs serres.

Le fût de la colonne retrace en bas-reliefs la première et la seconde expédition de Trajan, et les victoires que remporta cet empereur sur Décébale, roi des Daces.

Ces sujets sont représentés par environ 2,500 figures, par une infinité de chevaux, d'armes, de machines

(1) Voyez Archives d'architecture de l'Académie des beaux-arts, *Restauration*, par M. Morey, année 1835, vol. XIXe.
(2) Voyez De Lalande, *Voyages d'Italie*, 1769, vol. IIIe, p. 322.
(3) Idem, *ibid.*

de guerre, de chariots, d'enseignes militaires, de trophées, etc. Le tout est sculpté dans la masse même du marbre du monument, sur un bandeau en spirale de vingt-cinq tours de pente très-douce, séparés par un cordon qui les entoure.

Les maitres anciens, comme Raphaël, Michel-Ange, Jules Romain et autres, admiraient ces sculptures comme des chefs-d'œuvre, et en ont tiré profit. Depuis ce temps, les artistes modernes de toutes les nations n'ont cessé d'étudier ces beaux modèles.

Blondel, à la porte Saint-Denis, à Paris, a imité avec succès, en 1674, le caractère des bas-reliefs du piédestal de la colonne Trajane. [illegible] de la colonne

Le nom de Cochlide, qu'on donne souvent à cette colonne, vient du latin *cochlea*, qui veut dire limaçon, à cause de l'escalier en vis pratiqué au centre de cette colonne, pour monter au sommet, et qu'on nomme aussi *limaçon*. Colonne Cochlide, origine du mot.

Il y a aussi au pourtour extérieur du haut de la colonne, et sous le filet du chapiteau, l'amorce de vingt-quatre cannelures, dans une hauteur de 11 pouces seulement, qui indique le caractère normal de l'ordre nu. Cannelures, 24.

Le surplus, en contre-bas, de ce commencement de cannelures, est recouvert par le relief de la sculpture des figures qui, quoique adhérente à la masse, semble appliquée dessus ces cannelures.

Ces vingt-quatre cannelures en segment de cercle, de caractère grec, ont 14 pouces d'ouverture, 1 pouce 7 lignes de profondeur, et sont séparées par une très-petite côte en arète, de 7 lignes de face. Elles correspondent aux vingt-quatre oves taillés dans le quart de rond du chapiteau.

La sculpture des figures n'a de saillie que la profondeur des cannelures, de sorte que le nu extérieur de cette sculpture ne dépasse jamais les côtes de ces cannelures, et a, comme elles, une saillie régulière de 1 pouce 7 lignes. Saillie de la sculpture.

Il résulte de cet ingénieux artifice que, de quelque côté et à quelque distance que l'on regarde cette colonne, elle conserve, dans sa circonférence (sans aucun jarret), la régularité de son galbe; et, dans toute sa hauteur (sans brisure ni saillie), la grâce du fuselé de la ligne verticale qui en constitue la grâce et la beauté. Galbe et fuselé de la colonne réservés.

C'est à tort que M. de Lalande (1) répète, d'après M. de Chanteloup, que les figures sculptées en spirale de bas en haut, de cette colonne, ont été augmentées de dimension, de saillie et de hauteur, à mesure qu'elles s'éloignaient de la vue, pour paraître, du bas, conserver au haut de la colonne les mêmes proportions que celles du bas. [illegible] des figures

C'eût été une erreur contraire aux effets exacts de la perspective, qui, dans la nature, présente les objets qu'on regarde toujours dégradés de dimension et de couleur, à mesure qu'ils s'éloignent de la vue.

Apollodore ne pouvait commettre une telle faute (2).

Charles Perrault, de l'Académie française, contrôleur des bâtiments du roi sous Louis XIV, qui, par ordre de Colbert, fit mesurer et mouler, en 1648, par le sculpteur Girardon, ces figures, depuis le bas jusques en haut, dit que la différence annoncée par M. de Chanteloup « est un *mensonge,* » et que les figures de la « colonne Trajane sont de la même proportion dans toute la colonne. » Mensonge de M. de Chanteloup.

C'est ce dont on s'est assuré par tous les moulages qui ont été faits, dans ce temps et depuis, de tous les bas-reliefs en spirale de la colonne.

C'est enfin ce que confirment évidemment les mesures exactes de ces figures, rigoureusement relevées, en 1788, par l'auteur de cette restauration, à quatre hauteurs différentes de la colonne, et cotées sur les dessins ci-joints, suivant les mesures ci-après : [illegible] de l'erreur [illegible] sur les proportions [illegible]

1° Sur la première des dix-sept assises, partant du bas de la colonne, les figures ont de hauteur.	2p	1°	7
2° Sur la septième assise de la colonne, en montant, elles ont . .	2p	1"	»
3° Sur la douzième assise en montant, elles ont.	1p	11'	»
4° Sur la dix-septième et dernière assise de la colonne, près les cannelures, ces figures ont.	2p	»	6

(1) Voyez *Voyages d'Italie,* 1769, vol. IIIe, p. 322

(2) Voyez *Mémoires de M. Ch. Perrault,* vol. in-12, Avignon 17[illegible]

Ces mesures font connaître que, à quelques très-légères différences près, la proportion des figures de la colonne peut être considérée comme la même dans toute la hauteur de la colonne, et même que les figures les plus élevées, c'est-à-dire celles de la dix-septième assise, au lieu d'être plus fortes que celles du bas, sont (très-contrairement à l'avis de M. de Chanteloup) de 13 lignes plus petites que celles de la première assise au bas de la colonne.

Escalier intérieur, sa composition.

Au centre de cette colonne est un escalier à noyau plein, montant à la plate-forme pratiquée sur le tailloir du chapiteau et entourée d'une balustrade en fer. Les marches, le noyau de cet escalier et le mur formant la circonférence extérieure de la colonne, ne font, dans la hauteur de chaque assise ou tambour, qu'un seul et même bloc, et sont taillés, sculptés et évidés dans chacune des dix-sept assises de marbre blanc dont se compose le fût de la colonne.

Cet escalier est composé de cent quatre-vingt-deux marches de 2 pieds 4 pouces de long, sur 6 pouces de hauteur.

Petites fenêtres, leurs dispositions et mesures.

Il est éclairé par quarante-trois petites fenêtres ou barbacanes, de chacune 7 pouces de haut sur 2 pouces de large, avec larges ébrasements à l'intérieur, et bordées à l'extérieur d'un bandeau uni formant chambranle. Trois de ces fenêtres sont dans les trois faces du piédestal, où n'est pas la porte de la chambre sépulcrale et de l'escalier qui monte au sommet de la colonne; dix de ces fenêtres, à plomb les unes des autres, et à 8 pieds de distance, sont sur chacune des quatre faces verticales du fût de la colonne.

Ces quarante fenêtres alternent toujours entre elles, de sorte qu'aucune d'elles ne correspond à celle opposée. Elles sont ouvertes à travers la sculpture extérieure du fût, quelques-unes coupent même le cordon de spirale; mais on peut remarquer avec quelle sagesse aucune de ces fenêtres, quoique régulièrement distribuées, ne porte sur les figures des bas-reliefs de la colonne.

Les bas-reliefs historiques qui entourent cette colonne de bas en haut d'une manière aussi ingénieuse que neuve, semblent imiter une large bande d'étoffe ornée, qui s'enroulerait, en montant en spirale, autour d'un gros mât ou d'un fût de fort diamètre.

Révolutions de la sculpture spirale.

Le mouvement spiral de ces bas-reliefs fait vingt-trois révolutions autour de la colonne; chaque tour de cette spirale a, entre ses deux cordons, 4 pieds de haut, ce qui laisse du terrain sous les pieds et de l'air au-dessus des têtes des figures, qui n'ont (terme moyen) que 2 pieds 1 pouce de proportion.

Pente de la spirale.

L'inclinaison de cette spirale, qu'on dit égale à celle de l'escalier intérieur, est, d'ailleurs, si adroitement modérée, qu'on l'aperçoit à peine, et que les figures de ces bas-reliefs, au nombre de deux mille cinq cents, semblent se mouvoir sur un terrain de niveau (1).

Tableaux cintrés sans raccourcis.

Un autre avantage que présente ce monument, c'est que le peu de courbure cylindrique que donne à ces bas-reliefs la forte circonférence de la colonne (qui est de 36 pieds) permet d'embrasser, de tous les points de vue, des tableaux variés, de 4 pieds de hauteur sur au moins 12 pieds de développement, sans raccourcis dans les figures.

La construction de ce monument se compose de vingt-cinq assises en marbre, superposées les unes sur les autres dans l'ordre suivant :

Nombre des assises.

	Assises
1° La base du piédestal inférieur	1
2° Le dé du piédestal inférieur	2
3° La corniche du piédestal, compris la plinthe de la base de la colonne	1
4° Le tore, le filet et le congé de la base de la colonne	1
5° Le fût complet de la colonne entre le filet supérieur de la base et le filet inférieur du chapiteau	17
6° Le chapiteau	1
7° L'acrotère ou petit piédestal supérieur	2
Total des assises	25

(1) Toutes ces figures ont été gravées par Pietro Santi Bartoli.

La hauteur de ces vingt-cinq assises avec celle de la statue, qui compose toute la hauteur du monument, est au total de 134 pieds.

Mesures partielles et entières du monument.

Les mesures détaillées des différentes parties de cette hauteur générale sont cotées sur les dessins de cette restauration.

Le diamètre du bas de la colonne est de.	11ᵖ 3ᵒ 6ˡ
Le diamètre du haut de la colonne est juste de.	10ᵖ 0ᵒ 0ˡ
La diminution, d'environ 1/9, est de.	1ᵖ 3ᵒ 6ˡ
Le noyau plein au centre de l'escalier a par le bas.	3ᵖ 2ᵒ 11ˡ
Le noyau plein au centre de l'escalier a par le haut.	2ᵖ 10ᵒ 8ˡ
Le noyau plein au centre de l'escalier ne diminue que de. . . .	0ᵖ 4ᵒ 3ˡ

Connaissant les dimensions particulières de la colonne Trajane, c'est pour en compléter le tableau que l'on joint ici des proportions comparatives des principales colonnes monumentales isolées et connues, ainsi qu'il suit :

DIMENSIONS PROGRESSIVES ET COMPARATIVES DE DIX HUIT COLONNES MONUMENTALES ISOLÉES,
TOUT COMPRIS DU SOL AU SOMMET DES STATUES OU COURONNEMENTS

Nᵒˢ	NOMS DES COLONNES	SITUATIONS	DIAMÈTRES DU BAS.			HAUTEURS TOTALES
			Pieds.	Pouces	Lignes	Pieds.
1	Monument.	Londres.	15	0	0	202
2	Alexandrine.	Saint-Pétersbourg.	11	3	6	158
3	Boulogne.	Pas-de-Calais.	12	4	0	154
4	Antonine.	Rome.	11	0	0	138
5	Place Vendôme.	Paris.	11	4	0	136
6	Trajane.	Rome.	11	3	6	134
7	Fédérale.	Londres.	10	11	0	127
8	Delaborde.	Méréville.	[illegible]	0	0	[illegible]
9	De Juillet.	Paris.	11	0	0	120
10	Sainte-Marie-Majeure.	Rome.	6	3	0	117
11	De Médicis.	Paris.	9	0	0	100
12	Napoléonienne.	Ajaccio.	7	7	0	100
13	Barrière du Trône.	Paris.	10	2	0	94
14	Pompée.	Alexandrie.	8	4	4	92
15	Phocas.	Rome.	4	0	0	80
16	Châtelet.	Paris.	4	0	0	50
17	École des Beaux Arts.	Paris.	2	9	0	31
18	Milliaire.	Rome.	2	0	0	20

[illegible] âge de l'empereur Trajan.

	ANNÉES DE L'ÈRE VULGAIRE
Trajan naquit à Italica, près Séville, en Espagne, le 18 septembre de l'an 52, ci.	52
Il fut proclamé en 98, ci.	98
Il était donc alors âgé de quarante-six ans.	
La dédicace de la colonne, suivant l'inscription, est de l'an VIᵉ de l'empire de Trajan, c'est-à-dire de l'an 104, ci.	104
Cet empereur, après avoir régné dix-neuf ans, est mort âgé de soixante-cinq ans, à Sélinunte, en Arménie, d'une dysentérie, comme il se disposait à retourner à Rome, en l'an 117, ci. .	117

Mort, funérailles et triomphe de Trajan.

Lorsque Trajan fut mort, Plotine, sa femme, qui l'avait toujours accompagné dans ses expéditions militaires, accablée de ce malheur, rendit au corps de son époux les honneurs funèbres sur un magnifique bûcher, recueillit ses cendres dans une urne cinéraire en or, avec laquelle elle s'embarqua, et qu'elle porta religieusement à Rome pendant une longue et pénible traversée de 400 lieues.

Arrivée aux portes de Rome, le Sénat vint au-devant de Plotine, recevoir de cette impératrice les restes

de son époux. Il leur décerna les honneurs du triomphe dans un char où était représenté le simulacre de Trajan couronné de lauriers et revêtu du manteau et des insignes de la majesté impériale.

Le cortége s'arrêta au forum Trajan. Là, le Sénat fit solennellement placer le précieux dépôt des cendres de Trajan dans la chambre sépulcrale pratiquée sous la colonne élevée aux victoires de cet empereur.

Eutrope dit à ce sujet que Trajan fut le seul des empereurs romains qui eut le privilége d'avoir sa sépulture dans la ville (1).

Inhumation d'Auguste 131 ans avant Trajan.

Cependant l'empereur Auguste, mort quatorze ans avant l'ère vulgaire, c'est-à-dire cent trente et un ans avant Trajan, avait déjà sa sépulture dans Rome, où elle existe encore.

Statue de Trajan sur la colonne.

Quelques auteurs (2) rapportent que la colonne Trajane était surmontée de la statue en bronze doré de cet empereur, tenant dans sa main droite une sphère en or contenant les cendres de Trajan, d'autres disent le globe du monde. On voit le dessin de ce couronnement sur toutes les médailles du temps.

On ne peut s'occuper de la colonne Trajane sans parler de l'illustre mais malheureux architecte qui en fut l'auteur.

Notice sur Apollodore, architecte de la colonne Trajane.

Apollodore naquit à Damas l'an 60 de l'ère vulgaire.

Trajan, qui savait apprécier les talents, connut ceux de cet architecte, et jugea qu'il importait à sa gloire de lui confier la direction des nombreux monuments dont il voulait embellir la ville de Rome et illustrer son règne.

Monuments élevés par Apollodore.

C'est ainsi qu'Apollodore bâtit le superbe forum de Trajan, où étaient la basilique Ulpienne, un théâtre, un arc de triomphe, une basilique, une bibliothèque, et enfin la superbe colonne dédiée par le Sénat à cet empereur, et pour l'érection de laquelle il fallut couper et enlever une montagne de 134 pieds d'élévation.

Cet architecte fit élever les thermes de Trajan, l'arc de triomphe d'Ancône, agrandir et embellir le grand cirque, bâtir plusieurs temples, construire des aqueducs et autres édifices, et ouvrir des voies publiques dans tout l'Empire romain.

L'ouvrage qui mit le sceau à la réputation d'Apollodore fut sans doute le pont d'une demi-lieue de long sur 300 pieds de haut, qu'il construisit sur le Danube, en Hongrie, et où il eut tant de difficultés à vaincre.

La rapidité du fleuve et sa profondeur s'opposaient à l'emploi de pilotis pour établir les piles. Il parvint à fonder ces piles par blocage de rochers qu'il fit jeter sous chacune d'elles.

Ces piles étaient au nombre de vingt, pour vingt et une arches; elles avaient 50 pieds de large et 150 pieds de haut; elles étaient écartées de 160 pieds les unes des autres.

Ce pont était défendu à ses extrémités par deux forteresses. Trajan fut émerveillé d'un ouvrage aussi immense, et dit à son architecte qu'il n'avait jamais rien vu de si grand et de si hardi dans ce genre.

Trajan avait fait bâtir ce pont pour se garantir de l'invasion de ses ennemis. Son successeur Adrien, craignant au contraire que ce pont ne facilitât l'irruption des Barbares sur le territoire de la République romaine, s'empressa de le faire détruire (3).

Apollodore, qui, par ses talents et ses grands travaux, avait mérité la confiance entière et d'honorables récompenses de l'empereur Trajan, ne fut pas aussi heureux sous Adrien, son successeur. Cet architecte n'était pas courtisan, et, loin de chercher à captiver la confiance de l'empereur en le flattant dans ses erreurs, il se permit de l'en blâmer.

Adrien ayant fait élever le temple de Vénus et de Rome, dont il se disait l'architecte, demanda à Apollodore ce qu'il en pensait. Celui-ci lui répondit que si les déesses assises, et auxquelles ce temple était dédié, voulaient se relever, elles risqueraient de se rompre la tête, parce que la voûte était trop basse pour la proportion de ce temple.

(1) Voyez *Eutrope*, liv. 8 : *Solusque omnium intra urbem sepultus est.*

(2) Richer, *Chron. des Empereurs*, vol. Ier, p. 161.

(3) On voit un dessin de ce pont dans l'ouvrage gravé sur la colonne Trajane, intitulé *Colonna Trajana eretta a Trajano*, etc., disegnata ed incisa da PIETRO SANTI BARTOLI, coll'esposizione latina di Alfonso Ciaccono. Un vol. oblong, fig., pl. 74e, dédié à Louis XIV, par Derossi; à Rome, sans date.

Adrien vit que la faute était irréparable. Il en devint furieux, ainsi qu'il arrive toujours à ceux qui ont tort. Pour s'en venger, et abusant de son pouvoir, il ordonna la mort d'Apollodore (1). Orgueil et cruauté de l'empereur Adrien.

C'est ainsi que périt cruellement, dans Rome qu'il avait enrichie de ses œuvres, ce célèbre architecte, à l'âge de soixante-dix ans, l'an 130 de l'ère vulgaire. Mort cruelle d'Apollodore.

La colonne élevée à Napoléon, en 1806, par les architectes Lepère et Gondoin, est une imitation exacte, pour les proportions et les ornements, de la colonne Trajane, avec cette différence, cependant, que la colonne Trajane, à Rome, est toute en marbre blanc, et que la colonne de la place Vendôme, à Paris, dite d'*Austerlitz*, est toute en pierre, revêtue de bas-reliefs en plaques de bronze, provenant des canons conquis par les victoires de Napoléon. Colonne à Napoléon, à Paris, imitée de la colonne Trajane.

La colonne d'Austerlitz était surmontée de la statue de Napoléon, couronnée de lauriers et revêtue du costume impérial ; le statuaire Chaudet en fut l'auteur.

La colonne et la statue furent découvertes et inaugurées le 15 août 1810.

Cette statue resta sur la colonne environ quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au 7 avril 1814, époque à laquelle les alliés, lors de leur invasion, tentèrent de la précipiter sur le pavé, en la tirant du bas par des cordes ; mais elle était si fortement arrêtée dans sa base, qu'ils ne purent y réussir. Pour éviter des malheurs et une injure à la mémoire du héros, le gouvernement invita M. Lepère, qui avait si bien fixé la statue, à la démonter avec soin, dans le but de la conserver. Tentative de destruction de la statue de Napoléon.

L'Architecte exécuta cette triste opération au moyen d'une simple chèvre haubanée sur la place. La statue fut provisoirement déposée chez le fondeur Delaunay, faubourg Saint-Laurent, où elle resta environ un an, sans subir aucune altération.

A la rentrée de Napoléon, en 1815, elle fut transportée dans les magasins du gouvernement, faubourg du Roule. Plus tard, et sous la Restauration, elle fut livrée au statuaire Lemot, pour l'employer, comme métal, à la fonte de la nouvelle statue de Henri IV, sur le Pont-Neuf, dont il était chargé.

Quand la colonne d'Austerlitz fut dépouillée de la statue qui en faisait le plus bel ornement, on y substitua un drapeau, tantôt blanc, tantôt tricolore, suivant les différents gouvernements qui se succédaient.

En 1830, l'an premier du règne de Louis-Philippe I[er], la colonne ne reçut d'autre ornement que le drapeau tricolore ; mais ce nouveau souverain s'empressa d'ordonner le replacement d'une statue de Napoléon au sommet de la colonne d'Austerlitz. Il en proposa la composition et l'exécution au concours Le statuaire Seurre fut le vainqueur de ce concours.

Cette nouvelle statue de Napoléon fut montée et fixée sur la colonne, le 20 juillet 1833, par le même architecte Lepère, qui y employa des moyens simples, ingénieux et assurant une solidité à toute épreuve.

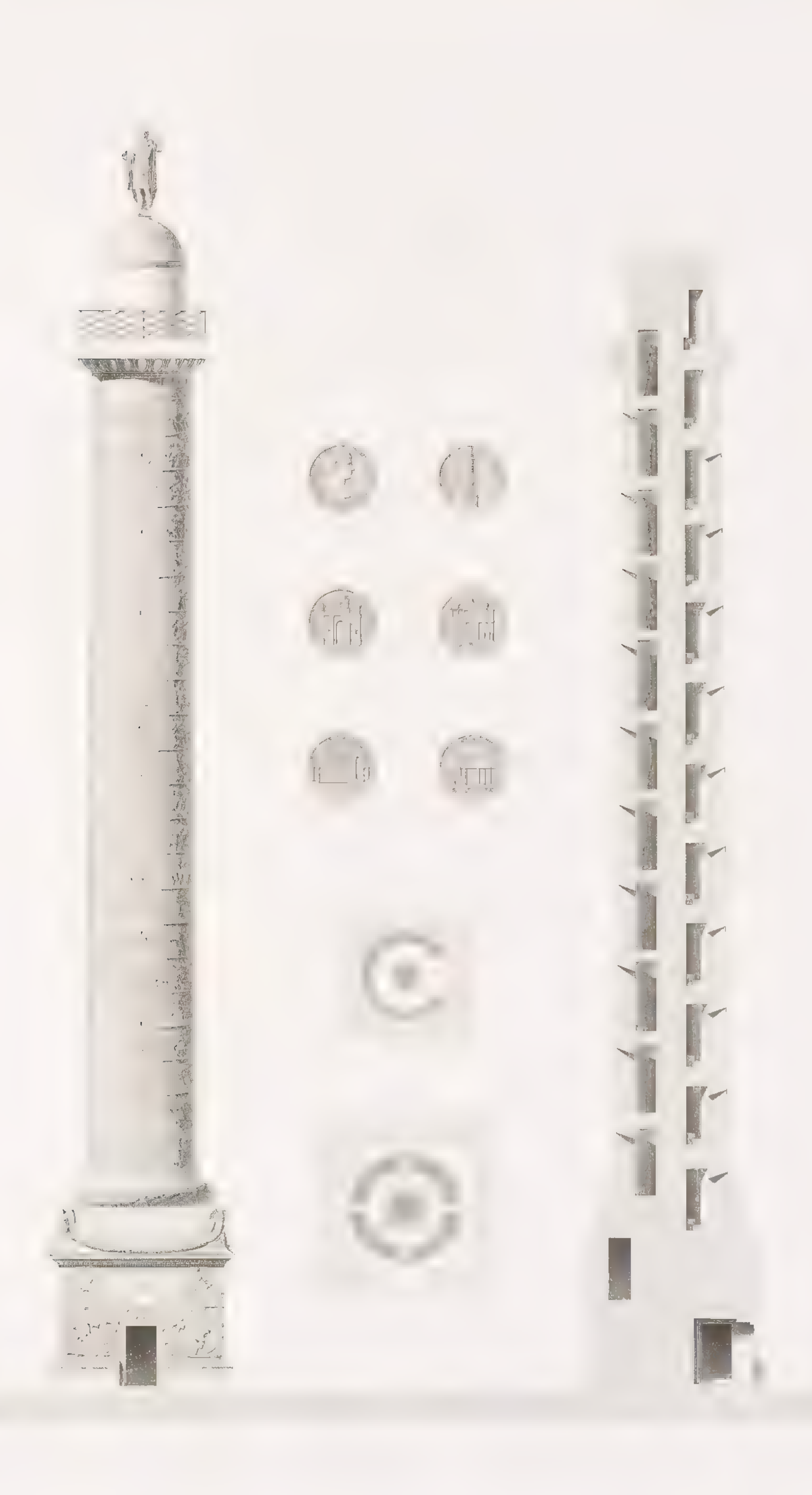
L'inauguration de cette nouvelle statue eut lieu huit jours après son érection, c'est-à-dire le 28 juillet 1833.

La différence de la statue de M. Chaudet d'avec celle de M. Seurre est dans le changement de costume.

Celle de M. Seurre est en petit frac militaire, revêtue d'une redingote bourgeoise, chaussée de pantalon et bottes, coiffée d'un petit chapeau à trois cornes, et tenant une lorgnette à la main.

Ce costume familier a paru peu convenable et a fait regretter celui aussi vrai, mais plus noble et plus monumental, adopté et exécuté par le statuaire Chaudet.

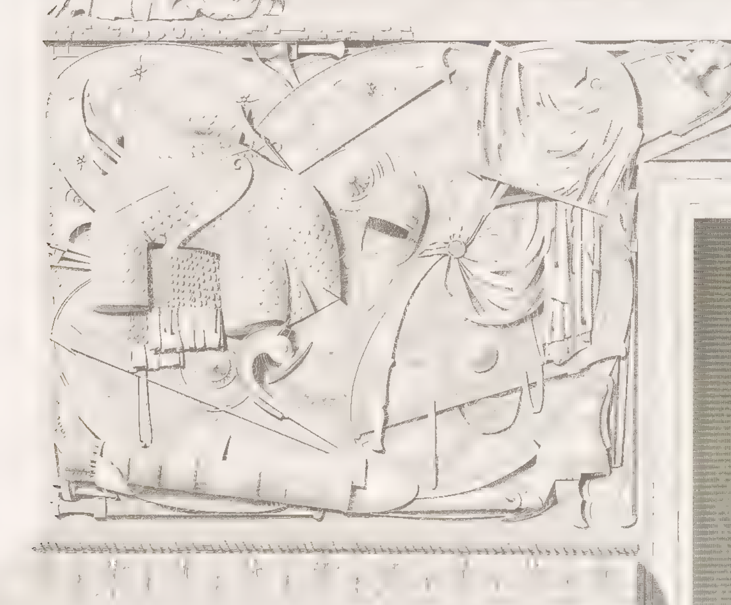
(1) Voyez Pingeron, *Vie des Architectes*, 1771, vol. I[er], p. 105.



IMP·CAESARI·DIVI

TRAIANO·AVG·GE

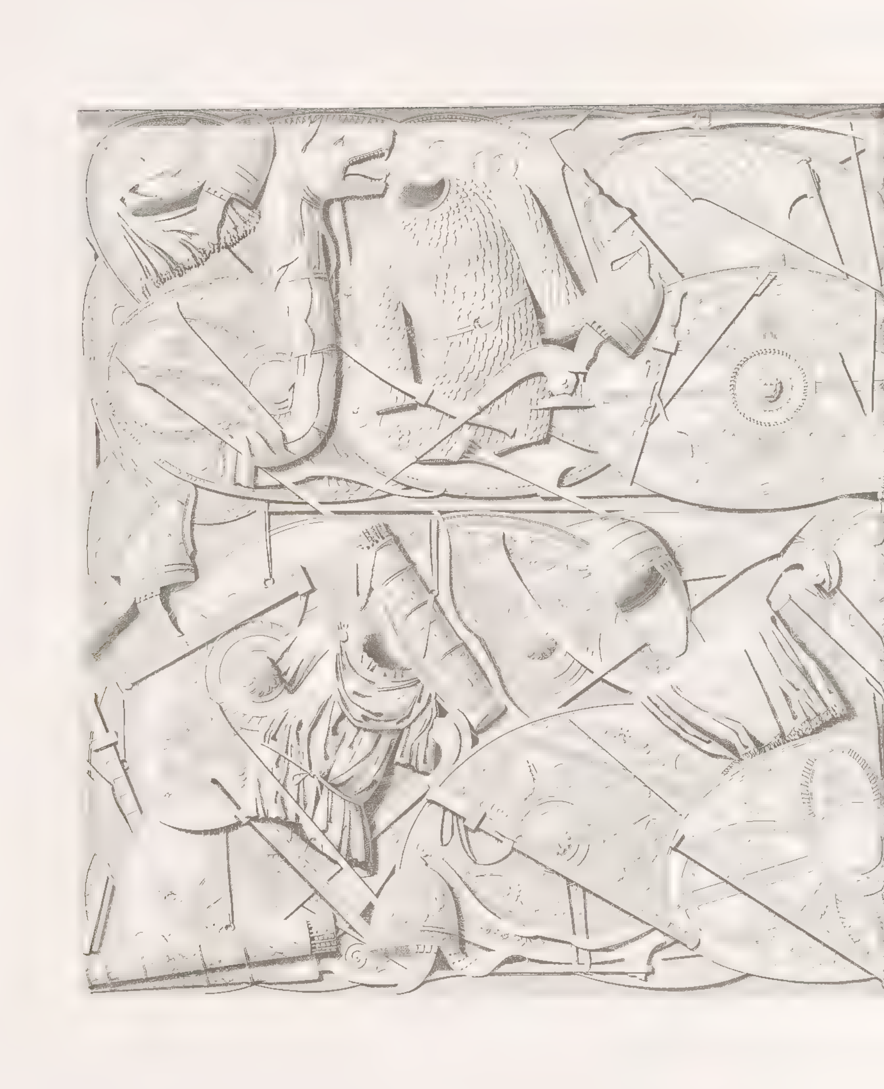
MAXIMO·TRIB·POT



SQVERO MAGNVS
NEI VAE MINERVAE
MAE ACIES CONTI
VMINA PATIOS AP
QVANTA FALTITVDINIS
RIVS ATTIGESTVS

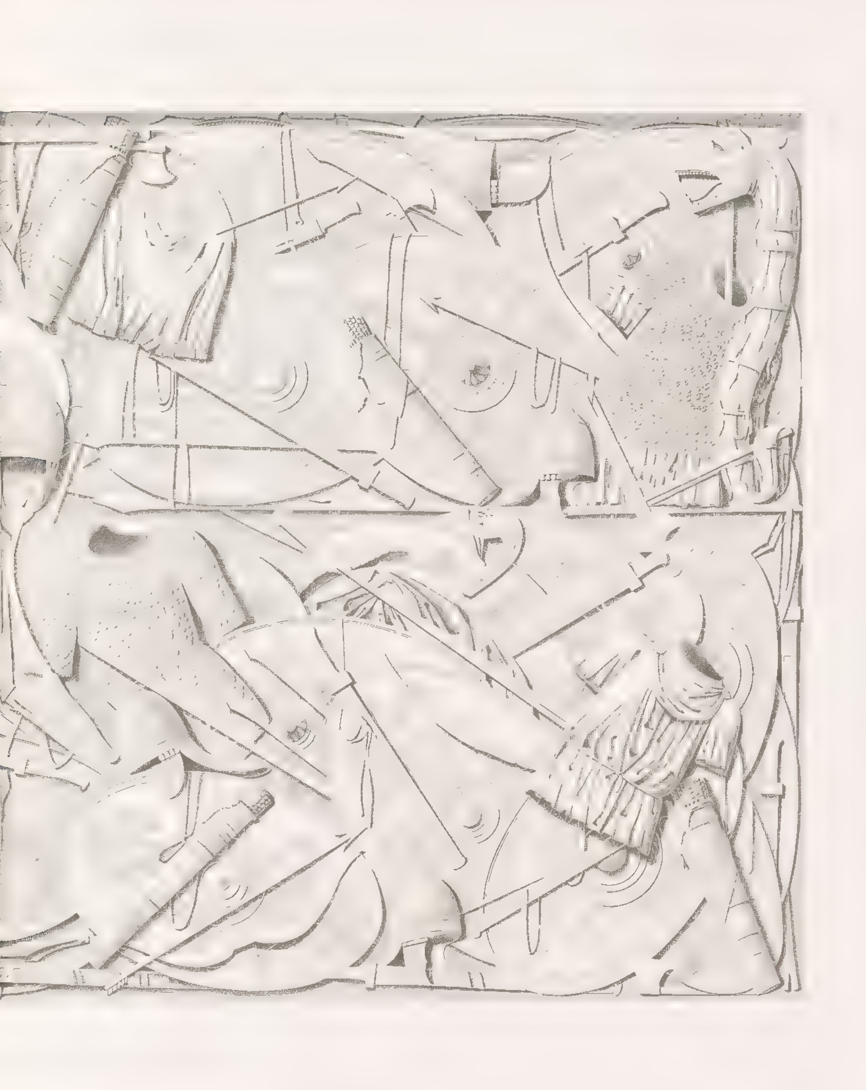










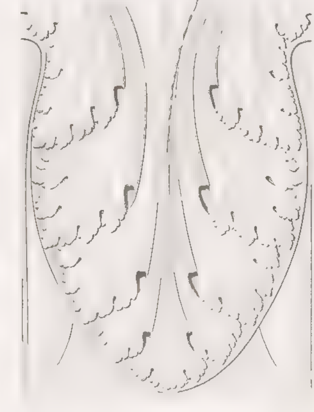

















10-136152-3


GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01045 5281